

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

**OBJET**Approbation du Budget Primitif de la  
Commune 2019

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2019

**Du 12 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, indique à l'assemblée que les budgets primitifs doivent être votés par celle-ci au plus tard le 15 avril 2019 conformément aux articles L1612-1 et L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et être transmis au représentant de l'État dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé par son adoption en vertu de l'article L1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, rappelle, également, à l'assemblée que selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal » et qu'en vertu de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal en décide ainsi par article ».

En vertu d'une jurisprudence du Conseil d'État (Commune de CESTAS – 18 mars 1994), l'adoption du budget ne nécessite pas qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres ou des articles.

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le projet de budget primitif communal 2019.

Il sera voté à l'article pour la section d'investissement, et au chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce projet a été examiné préalablement par la Commission Municipale des Finances lors de sa séance du Jeudi 28 Mars 2019 à 20 heures 30.

## **Budget Principal 2019**

### **Section de fonctionnement**

Equilibrée en dépenses et en recettes à la somme de  
3 516 231.75 €

### **Section d'investissement**

Equilibrée en dépenses et en recettes à la somme de  
1 499 523.28€

La présentation du budget communal 2019 est jointe en annexe n°1.

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets de la Commune seront mis sur place à la Mairie à la disposition du public dans les quinze jours suivant leur adoption et le public sera avisé de cette mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Il est précisé que pour le vote du chapitre 65, Madame Emilie BEAU et Monsieur Damien CORNU ne prennent pas part au vote.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019





Pour le Maire empêché,  
Monsieur Elie PERRIOT,  
Maire de la Commune de Bourbonne les Bains  
A Bourbonne les Bains, le 15/04/2019

## PRESENTATION DU BUDGET 2019

### VUE D'ENSEMBLE

Annexe 1

### BUDGET COMMUNAL

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 516 231.75 €	2 933 535.35 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	- €	- €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	582 696.4
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 516 231.75 €</b>	<b>3 516 231.75 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 15/04/2019

ID : 052-215200403-20190412-AN2019\_41-BF





Annexe 1

## PRESENTATION DU BUDGET 2019

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Elie PERRIOT,

Maire de la Commune de Bourbonne les Bains  
A Bourbonne les Bains, le 15/04/2019

### VUE D'ENSEMBLE

#### BUDGET COMMUNAL

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 413 454.04 €	1 117 808.48 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	86 069.24 €	50 480.37 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		331 234.43 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 499 523.28 €	1 499 523.28 €
TOTAL DU BUDGET (investissement + fonctionnement)	5 015 755.03 €	5 015 755.03 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 15/04/2019

ID : 052-215200403-20190412-AN2019\_41-BF